

Comité exécutif Termes de référence

Approuvé en septembre 2019

Objectif :

Le Comité exécutif agit au nom des membres de l'Association pour promouvoir la planification, le développement, la recherche et l'évaluation de l'éducation dans le système scolaire de l'Ontario. Dans le cadre de son mandat, l'AERO-AOCE souligne la contribution et la valeur de la recherche dans les conseils scolaires et est prête à aider tout conseil scolaire en Ontario à explorer les avantages et les processus de création d'une unité de recherche.

Fonctions :

1. Veille à ce que les politiques et la législation de l'Assemblée soient mises en œuvre;
2. Assiste le Président dans la conduite des affaires de l'AERO-AOCE entre les réunions de l'Assemblée;
3. Supervise la planification de la conférence d'automne de l'AERO-AOCE, du groupe d'intérêt spécial (GIS) du printemps en plus d'autres événements;
4. Supervise l'administration de la bourse de formation professionnelle de l'AERO-AOCE;
5. Soutient les comités de l'AERO-AOCE (Formation professionnelle, Communications et partenariats, Recherche et ressources);
6. Garantit une gouvernance efficace de l'Assemblée, conformément aux statuts de l'AERO-AOCE.

Membres :

1. Le président, le président sortant, le vice-président, le trésorier et au moins un mais pas plus de cinq membres sont élus à la majorité simple des membres actifs et associés de l'AERO-AOCE;
2. Pas plus de deux des membres de l'exécutif ne doivent être issus d'un même conseil scolaire de l'Ontario;
3. Le président agit en tant que président du comité.

Durée du mandat :

Président, vice-président, président sortant et trésorier : un mandat minimum de deux ans coïncidant avec leur terme.

Fréquence des réunions :

Le comité se réunit tous les mois de septembre à juin, trois membres de l'exécutif constituant le quorum.

Fonctions et responsabilités :

1. Le comité exécutif rend compte aux membres de l'association lors de l'assemblée générale annuelle. Des informations supplémentaires ou des mises à jour peuvent être communiquées par courriel, sur le site web de l'AERO-AOCE ou sur les médias sociaux le cas échéant.
2. Toutes les réunions doivent être documentées, les procès-verbaux étant diffusés et conservés dans le Google Team Drive de l'AERO-AOCE.